

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE**

**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**

Nombre Membres
En exercice : 23
Présents :
13 Titulaires
0 Suppléant
Pouvoirs :
2
Votants :
15 Pour
0 Contre
0 Abstention

Date de la convocation :
17 septembre 2025

Délibération n°
2025.09.37

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM A
MONISTROL/LOIRE**

Séance du 24 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-quatre septembre

A 17h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol/Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET Président,

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Daniel FAVIER, Jean-Pierre SABATIER, André DEFAY, David SALQUE-PRADIER, Frédéric GIRODET, Elisabeth ROYON, Jean-Luc BORIE, Frédéric GIMBERT, Gilles KACZMAREC.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :
Bernard SOUVIGNET a donné pouvoir à André DEFAY.
Jean-Paul NICOLAS a donné pouvoir à Jean-Luc BORIE.

Absent : Joël DESSALCES, Didier PINOT, Denis THOUMY, Michel CHAPUIS, Didier DANTONY, Laurent DUPLOMB, Philippe JOUJON, Roland LONJON.

**ACQUISITION D'UN COMPACTEUR D'OCCASION
ET REVENTE DES ANCIENS COMPACTEURS**

Depuis l'arrêt de l'exploitation de l'ISDND de St Just Malmont, les 2 compacteurs sur site n'étaient plus utilisés. Le compacteur le plus récent a été rapatrié sur le site de Perpezoux à Monistrol/Loire.

Il avait été décidé par délibération N°2025-07-25 la vente du mulet de marque VANDEL (ancien compacteur de Tence) à la société EUROMECAMAT pour un montant de 6 500€HT mais dont la reprise n'avait pas encore été effectuée par la société.

Il s'est avéré lors de pannes à répétition que le compacteur en location (problèmes électriques récurrents suite à l'incendie mais résolus à ce jour) que le compacteur de marque BOMAG rapatrié ne pouvait être utilisé (nombreux dysfonctionnements).

La remise en état de cet engin a été chiffrée par EUROMECAMAT à 69 667.20 €HT, l'entreprise BOMAG préfère nous faire une proposition sur la fourniture d'un compacteur

d'occasion plus récent (qui était en location full service) et remis en état pour 60 000 €HT (110 000 €HT avec des dents neuves).

L'entreprise BOMAG ne nous reprendrait pas l'ancien compacteur. Par contre EUROMECAMAT a fait une proposition de reprise à 12 000 €HT. Il renoncerait cependant à la reprise du VANDEL de St Just Malmont. Celui-ci pourrait être repris pour ferraille par MJ Valorisation pour 3 500 €HT environ (reprise au poids 100 €HT/t).

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE à l'unanimité** l'acquisition d'un compacteur d'occasion à déchets BC 772 RS-4 livré avec dents neuves à la société BOMAG pour un montant de 110 000 €HT.
- **ACCEPTE à l'unanimité** la proposition de rachat du compacteur de marque VANDEL Type Quantum 250 au prix de la ferraille à 100 €HT/t par la société MJ Valorisation de Ste Sigolène et **CHARGE** le Président de sortir de l'inventaire pour destruction ce bien référencé sous le N° VJ2018-2175738-3-1 d'un montant de 11 500 € et totalement amorti.
- **ACCEPTE à l'unanimité** la proposition de rachat du compacteur de marque BOMAG BC 772 pour la somme de 12 000 €HT par la société Euromécamat ZA de MONTMEAT 43 800 MEZERES et **CHARGE** le Président de sortir de l'inventaire ce bien référencé sous les N° VJ2005-2175738-15-1 d'un montant de 400 779.02€ et totalement amorti, N°VJ2010-2175738-5-1 d'un montant de 31 756.79 € et totalement amorti, N°VJ2013-2175738-7-1 d'un montant de 67192.66 € et totalement amorti, et N°VJ2016-2175738-4-1 d'un montant de 40 253.40 € et totalement amorti.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires, pour assurer l'exécution des présentes dispositions.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président

SYMPITOM
26, Rue des Moletons / Bât. La Tour d'Etoile
43120 MONISTROL SUR LOIRE
04 71 75 57 57



Jean-Paul LYONNET